



Communications
Canada

**ACCÈS À L'INFORMATION
ET
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

RAPPORT ANNUEL 1990 - 1991

Canada

COMMUNICATIONS CANADA

**RAPPORT SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

1990-1991

RAPPORT SUR

L'ACCÈS À L'INFORMATION

TABLE DES MATIÈRES

<u>RAPPORT SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION</u>		Page
A)	Introduction/points saillants	1
B)	Rapport statistique	2
C)	Interprétation du rapport statistique	4
D)	Pratiques et procédures	6
E)	Politiques institutionnelles	6
F)	Délégation des pouvoirs	7
G)	Enseignement et formation	7
H)	Plaintes et enquêtes	8
I)	Appels à la Cour fédérale	9
J)	Sujets des demandes de l'accès à l'information	10
 <u>RAPPORT SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS</u>		
B)	Rapport statistique	46
C)	Interprétation du rapport statistique	48
D)	Pratiques et procédures	49
E)	Politiques institutionnelles	49
F)	Délégation des pouvoirs	50
G)	Enseignement et formation	50
H)	Plaintes et enquêtes	50
I)	Appels à la Cour fédérale	50
J)	Communications en vertu de l'alinéa 8(2)(e)	51
K)	Fichiers inconsultables	51
L)	Utilisation et communication des renseignements personnels	51


A)

INTRODUCTION/POINTS SAILLANTS

Le Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels a reçu un grand nombre de demandes complexes et exhaustives cette année qui ont, encore une fois, mis ses ressources à contribution au maximum.

De plus, soulignons qu'au delà de 20 pour cent des demandes officielles reçues par le Secrétariat ont été abandonnées pendant l'exercice en cours. De ce nombre, 78 pour cent relèvent de notre secteur de la Recherche et du Spectre qui a mis au point une politique officielle de divulgation pour une partie importante des données qu'il possède. Dans l'esprit de la politique des communications du gouvernement fédéral, le Secrétariat a travaillé étroitement avec ce secteur afin d'élaborer des mécanismes informels de divulgation de l'information. Enfin, nous osons croire que ces méthodes plus ouvertes de communication provoqueront, une fois complétées, une diminution encore plus prononcée du nombre de demandes officielles traitées par le Secrétariat.

B) **RAPPORT STATISTIQUE**
STATISTIQUES 1990-1991

 Government of Canada / Gouvernement du Canada	REPORT ON THE ACCESS TO INFORMATION ACT RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION
Institution COMMUNICATIONS CANADA	Reporting period / Période visée par le rapport April 1, 1990 to March 31, 1991

Source →	Media / Médias 15	Academics / Secteur universitaire 3	Business / Secteur commercial 34	Organization / Organisme 17	Public 40
----------	----------------------	----------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	--------------

I Requests under the Access to Information Act / Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information		II Disposition of requests completed / Dispositions prises à l'égard des demandes traitées	
Received during reporting period / Reçues pendant la période visée par le rapport	109	1. All disclosed / Communication totale	57
Outstanding from previous period / En suspens depuis la période antérieure	16	2. Disclosed in part / Communication partielle	13
TOTAL	125	3. Nothing disclosed (excluded) / Aucune communication (exclusion)	1
Completed during reporting period / Traitées pendant la période visée par le rapport	104	4. Nothing disclosed (transfer) / Aucune communication (transfert)	
Carried forward / Reportées	21	5. Transferred / Transmises	1
		6. Unable to process / Traitement impossible	4
		7. Abandoned by applicant / Abandon de la demande	23
		8. Treated informally / Traitement non officiel	5
		TOTAL	104

III Exemptions invoked / Exceptions invoquées							
S. Art. 13 (1) (a)	3	S. Art. 16 (1) (a)	1	S. Art. 18 (b)		S. Art. 21 (1) (a)	8
(b)		(b)		(c)		(b)	1
(c)		(c)	1	(d)		(c)	1
(d)		(d)		S. 19 (1) / Par.	5	(d)	
S. A. 14	4	S. Par. 19 (2)	1	S. Art. 20 (1) (a)	5	S. A. 22	1
S. 15 (1) International rel. / Relations inter.	1	S. 19 (3) / Par.		(b)	4	S. A. 23	3
Defense / Défense		S. 17 / A.		(c)	3	S. A. 24	
Subversive activities / Activités subversives		S. 18 (a) / Art.		(d)		S. A. 25	

IV Exclusions cited / Exclusions citées			
S. Art. 69 (a)		S. Art. 69 (1) (a)	3
(b)		(d)	2
(c)		(e)	2
S. Art. 69 (1) (a)	5	(f)	2
(b)		(g)	2

V Completion time / Délai de traitement	
30 days or under / 30 jours ou moins	53
31 to 60 days / De 31 à 60 jours	24
61 to 120 days / De 61 à 120 jours	12
121 days or over / 121 jours ou plus	15

VI Exemptions / Prorogations		
	30 days or under / 30 jours ou moins	31 days or over / 31 jours ou plus
Searching / Recherche		
Consultation	15	26
Third party / Tiers		
TOTAL	15	26

VII Translations / Traductions	
Translations requested / Traductions demandées	
Translations prepared / Traductions préparées	
English to French / De l'anglais au français	
French to English / Du français à l'anglais	

VIII Method of access / Méthode de consultation	
Copies given / Copies de l'original	70
Examination / Examen de l'original	1
Copies and examination / Copies et examen	

IX Fees / Frais			
Net fees collected / Frais net perçus			
Application fees / Frais de demande	390.00	Preparation / Préparation	
Reproduction	101.75	Computer processing / Traitement informatique	3193.93
Searching / Recherche		TOTAL	3685.68
Fees waived / Frais acquiescés en raison			
\$25.00 or under / 25,000 ou moins		No. of times / Nombre de fois	12
Over \$25.00 / De plus de 25,000			\$ 300.00

X Costs / Coûts	
Financial (all reasons) / Financiers (raisons)	
Salary / Traitement	\$ 165711
Administration (O and M) / Administration (fonctionnement et maintien)	\$ 35018
TOTAL	\$ 200729
Person year utilization (all reasons) / Années-personnelles utilisées (raisons)	
Person year (decimal format) / Années-personnelles (nombre décimal)	3.32

STATISTIQUES 1989-1990



Government of Canada / Gouvernement du Canada

REPORT ON THE ACCESS TO INFORMATION ACT / RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Institution COMMUNICATIONS CANADA	Reporting period / Période visée par le rapport April 1, 1989 to March 31, 1990
---------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Source →	Media / Médias: 19	Academics / Secteur universitaire: 4	Business / Secteur commercial: 35	Organization / Organisme: 14	Public: 29
----------	--------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	------------------------------	------------

I Records under the Access to Information Act / Documents en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Received during reporting period / Reçus pendant la période visée par le rapport	104
Outstanding from previous period / En suscens de la période antérieure	15
TOTAL	119
Cancelled during reporting period / Annulés pendant la période visée par le rapport	101
Carried forward / Reportés	18

II Disposition of records completed / Disposition des documents traités

1. All disclosed / Communiqués en totalité	41	6. Unable to process / Traitement impossible	1 + 11 = 12*
2. Disclosed in part / Communiqués en partie	22	7. Abandoned by applicant / Abandon de la demande	10
3. Nothing disclosed (omitted) / Aucune communication (omission)		8. Treated informally / Traitement non officiel	11
4. Nothing disclosed (except) / Aucune communication (exception)		TOTAL	101
5. Transferred / Transférés	5		

III Exemptions invoked / Exemptions invoquées

* Does not exist

S. Art. 13 (1) (a)	1	S. Art. 10 (1) (a)		S. Art. 10 (b)		S. Art. 21 (1) (a)	7
(b)		(b)		(b)		(b)	2
(c)		(c)		(c)		(c)	3
(d)		(d)		S. Art. 10 (1)	13	(d)	
S. A. 14	1	S. Par. 10 (2)		S. Art. 20 (1) (a)		S. A. 22	
S. 15 (1) International relations / Relations int'l.	1	S. Par. 10 (7)		(b)	7	S. A. 23	1
Defence / Défense		S. A. 17		(c)	6	S. A. 24	
Subversive activities / Activités subversives		S. Art. 10 (4)		(d)	4	S. A. 25	

IV Exemptions and Exemptions invoquées

S. Art. 68 (a)		S. Art. 68 (1) (a)	1
(b)		(b)	1
(c)		(c)	1
S. Art. 68 (1) (a)	2	(f)	1
(b)		(g)	2

V Completion time / Date de traitement

30 days or under / 30 jours ou moins	58
31 to 60 days / De 31 à 60 jours	18
61 to 120 days / De 61 à 120 jours	13
121 days or over / 121 jours ou plus	12

VI Exemptions / Exemptions

	30 days or under / 30 jours ou moins	31 days or over / 31 jours ou plus
Searchings / Recherches		1
Consultation	8	21
Third party / Tiers		4
TOTAL	8	26

VII Translations / Traductions

Translations requested / Traductions demandées	
Translations prepared / Traductions préparées	English to French / De l'anglais au français
Translations prepared / Traductions préparées	French to English / Du français à l'anglais

VIII Method of access / Méthode de consultation

Copies given / Copies de l'original	72
Summaries / Résumés de l'original	
Copies and summaries / Copies et résumés	
Copies of extracts / Copies d'extraits	

IX Fees / Frais

Not fees collected / Frais non perçus		
Application fee / Frais de demande	390.00	Preparation / Préparation
Reproduction	105.20	Computer processing / Traitement informatique
Searching / Recherche	---	TOTAL
		6077.14
Fees waived / Frais exemptés en raison		No. of times / Nombre de fois
\$25.00 or under / De plus de \$25.00	24	\$ 152.84
Over \$25.00 / De plus de \$25.00	1	\$ 60.25

X Costs / Coûts

Personnel (all reasons) / Personnel (raisons)	
Salary / Traitement	\$ 165,272.
Administration (O and M) / Administration (entretien et réparation)	\$ 33,036.
TOTAL	\$ 178,308.
Person per request (all reasons) / Personnes par demande (raisons)	
Person per (document format) / Personnes par (format de document)	3.57

TB/ICT 380-82 (Rev. 88/82)

C) **INTERPRÉTATION DES STATISTIQUES**

Frais imputables au Secrétariat de l'accès à l'information

Le Secrétariat de l'accès à l'information répond aux demandes d'accès à l'information et aux renseignements personnels. Ainsi, les coûts sont répartis entre les deux fonctions, **75 p. 100** à l'accès à l'information et **25 p. 100** aux renseignements personnels. Le coût global de **200 729 \$** se répartit comme suit:

Ressources humaines

Coordonnateur du Secrétariat	75% de 1.0 AP x salaire
Conseillère principale	75% de 1.0 AP x salaire
Adjointe administrative	75% de 1.0 AP x salaire
Commis administratif	75% de 1.0 AP x salaire
Autres employés, calculés cas par cas	% de AP x salaire

Frais d'exploitation

Coûts des matériels pour répondre à chaque demande	100% du total
Coût du système informatique, fichier et système de contrôle	75% du total
Coûts administratifs - formation, publication, déplacements, etc.	75% du total

Le Secrétariat de l'accès à l'information dispose de systèmes qui permettent de comptabiliser les ressources nécessaires à l'application de la Loi. Le personnel du Ministère consigne le temps consacré à chaque demande et prépare à tous les trimestres un compte rendu du temps alloué aux activités connexes comme la formulation des politiques, la gestion des fichiers de renseignements personnels, la prestation à des organismes externes de conseils sur la protection de renseignements obtenus de tiers et la participation à des réunions et à des séances d'information sur l'accès à l'information. Les coûts associés à la préparation de photocopies, de microfiches et de rubans magnétiques sont inclus.

Le Secrétariat s'est procuré un système de contrôle automatisé afin d'enregistrer le traitement des demandes de renseignements. Ce système a été programmé afin de fournir les renseignements requis pour les rapports trimestriels soumis au Conseil du Trésor et pour le rapport annuel qui est déposé devant le Parlement.

Prorogation excédant 60 jours

Nous avons demandé 24 prorogations excédant 60 jours cette année. Encore une fois, plusieurs de ces demandes s'appliquaient à tous les documents de sujet général donné et comportaient d'importantes quantités de dossiers délicats.

Demandes abandonnées

Vingt-trois (23) demandes de renseignements ont été abandonnées cette année, dont 78 p. 100 étaient adressées au secteur de la Recherche et du spectre, la plupart à cause des frais exigés.

Origines des demandes de renseignements

Bien que nous ne demandons pas au requérant de nous indiquer les raisons qui motivent sa demande, nous tentons de les regrouper par catégories. Les demandes se répartissent comme suit:

MÉDIAS	13,8 p. 100
UNIVERSITAIRES	2,7 p. 100
SECTEUR PUBLIC	31,2 p. 100
AUTRES ORGANISATIONS	15,6 p. 100
GRAND PUBLIC	36,7 p. 100

D) **PRATIQUES ET PROCÉDURES**

Organisation de l'accès à l'information

Le Coordonnateur du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est le Coordonnateur de l'accès à l'information ministériel et se rapporte au Directeur général, Services administratifs et techniques.

Un Secrétariat est chargé d'administrer et de coordonner toutes les demandes de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Il est composé d'un coordonnateur, d'une conseillère principale, d'une adjointe et d'une commis administrative à temps plein.

Nous estimons que nous ne pouvons pas simplement acheminer la demande au centre de responsabilité et compter sur lui pour l'interpréter, trouver les exceptions qui peuvent s'y appliquer et retourner la documentation complète au Secrétariat. Lorsqu'une demande est reçue, elle est acheminée au centre de responsabilité par l'entremise du coordonnateur de secteur. Normalement, le secteur consulte le Secrétariat qui l'aide à identifier les documents et à déterminer ce que le requérant désire obtenir.

Demandes de renseignements officiels et officieuses

Les mécanismes officieux de communications continuent de bien fonctionner, et c'est de cette façon que le Ministère répond à la majorité des demandes de renseignements. On encourage les employés à diriger le public au Secrétariat de l'accès à l'information lorsqu'ils jugent que les renseignements peuvent être de nature délicate. Le Secrétariat pour sa part s'efforce toujours de traiter les demandes de manière officieuse lorsque de toute évidence, les renseignements demandés n'ont pas besoin d'être protégés.

Une fois que nous avons reçu plusieurs demandes pour un certain type de renseignement auquel aucune exemption ne s'applique, nous essayons de mettre sur pied des systèmes de diffusion informels.

E) **POLITIQUES INSTITUTIONNELLES**

La politique sur les frais a été abordée dans le rapport annuel 1988-1989, qu'on peut toujours se procurer auprès du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'adresse suivante:

**300, rue Slater, pièce 404
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8
(613) 990-6015**

Nous avons jugé nécessaire cette année, compte tenu du volume élevé de demandes susceptibles de nuire au bon fonctionnement du Secrétariat, de demander un dépôt avant de traiter la demande. Fait regrettable, le recours à des évaluations de frais constitue le seul moyen de s'assurer du sérieux requérant.

F) **DÉLÉGATION DES POUVOIRS**

Le 5 mai 1989, le Coordonnateur du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels a été ajouté à la liste comprenant le sous-ministre, le sous-ministre adjoint, Gestion intégrée et le Coordonnateur de l'accès à l'information comme titulaire de pouvoirs délégués en vertu de tous les articles de la Loi. Ces désignations ont aussi été étendues à tout personnel occupant l'un des titres susmentionnées à titre provisoire ou temporaire.

G) **ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

Cette année, il y a eu **dix** séances d'information auxquelles ont participé plus de **128** employés. Parmi les sujets étudiés lors de ces séances d'information, citons la gestion des renseignements détenus par le gouvernement et le couplage de données.

Le gestionnaire du centre de responsabilité a habituellement besoin d'aide pour préparer les documents et proposer des exceptions. En conséquence, le personnel du Secrétariat doit consacrer beaucoup de temps à l'examen initial des dossiers. Encore cette année, deux de nos six coordonnateurs de secteurs ont suivi un cours de trois jours donné par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Nous avons constaté que les compétences et les connaissances acquises les aident à exécuter leurs fonctions plus efficacement et que tous les employés en bénéficient à la longue.

Le Secrétariat de l'accès à l'information a aussi organisé des séances d'information destinées à un certain nombre de gestionnaires sur les collectes de renseignements et les sondages d'opinion publique. Au total, **douze (12)** collectes de renseignements ou sondages d'opinion publique ont été traités par le Secrétariat.

H) **PLAINTES ET ENQUÊTES**

Le Ministère a été avisé de **six (6)** plaintes par le Commissaire à l'information cette année. Les principales caractéristiques de chacune de ces enquêtes sont décrites dans le tableau à la page 9. De plus, il y a **deux (2)** plaintes en suspens remontant aux années précédentes. Ceci porte le nombre d'enquêtes à **huit (8)**.

TABLEAU DES PLAINTES ET ENQUÊTES

#	DATE REÇU	MOTIF DE LA PLAINTÉ	RÉSOLUTION ET COMMENTAIRES
1	17/05/90	délai	plainte non-justifiée
2	17/08/90	délai	plainte justifiée
3	04/09/90	délai	plainte justifiée
4	14/11/90	exceptions, 20(1)	en marche
5	31/01/91	prorogation	en marche
6	19/03/91	présomption de refus	plainte justifiée

I) APPELS À LA COUR FÉDÉRALE

Une demande aux termes de l'article 44 de la Loi sur l'accès à l'information a été déposée à la Cour fédérale en décembre 1988 par une tierce partie afin d'obtenir une révision de la décision du Ministère de divulguer des éléments d'un dossier. Aucune date a été fixée pour l'audience.

J) **SUJET AYANT FAIT L'OBJET DE DEMANDES D'ACCÈS RECUES
EN 1990-1991 ET LES RÉPONSES DU MINISTÈRE**

1. **OBJET** Information sur stations radio, coordonnées des stations: latitude: 44 degrés 0'0" et 64 degrés 0'0" nord et longitude: 52 degrés 0'0" et 82 degrés 0'0" ouest, fréquences considérées: 890 MHz à 22,000 MHz.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie de l'original, imprimé
- FRAIS** 5,00 \$
2. **OBJET** Demande de liste de toutes les licences radio en vigueur en Nouvelle-Écosse en 1988 et 1989, y compris les fréquences exploitées ainsi que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de leurs titulaires - particuliers, entreprises ou entreprises de radiocommunications.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie de l'original, imprimé
- FRAIS** 5,00 \$
3. **OBJET** Demande de liste détaillée - ou, en son absence, photocopie des reçus - de toutes les dépenses engagées aux fins des voyages à l'étranger du Ministre pour la période du 1er janvier 1990 au 7 mars 1991.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie de l'original, liste
- FRAIS** 5,00 \$

4. **OBJET** Liste des compétences professionnelles des agents de la sécurité et de l'hygiène au travail du Ministère.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie de l'original, description de tâches
- FRAIS** 5,00 \$
5. **OBJET** Demande de renseignements inscrits au recto de toutes les licences de stations radio cellulaires dont est titulaire la Corporation ED TEL (ou ED TEL Cellular) en Alberta.
- Les renseignements sont:
- 1) nombre de licences de station radio cellulaires détenues par la Corporation ED TEL,
 - 2) date d'entrée en vigueur de chaque licence,
 - 3) fréquences radio assignées à chaque licence radio cellulaire, et
 - 4) emplacement de tous les appareils radio cellulaires autorisés (adresse de voirie et coordonnées géographiques).
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie de l'original, imprimé
- FRAIS** 5,00 \$
6. **OBJET** Demande de liste de stations radiophoniques AM donnant leur fréquence, leur indicatif, leur puissance ainsi que leur location.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, documents
- FRAIS** 0,00 \$

7. **OBJET** Demande de sondages et enquêtes du ministère pour 1990-1991, y compris une étude par Décima sur un profil des consommateurs d'arts canadiens. Si le rapport final n'est pas définitif, tout rapport intérimaire, les diaporamas, les questions à poser, le cadre de référence, les notes sur les séances d'information orales présentées sont requis.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, rapports
FRAIS 5,00 \$
8. **OBJET** Demande des rapports d'experts-conseils commandés depuis 1980 concernant les productions canadiennes sur film et vidéo.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
FRAIS 5,00 \$
9. **OBJET** Demande des sondages d'opinion publiques effectués par Décima Research pour le compte du ministère en 1990.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie de l'original, liste
FRAIS 5,00 \$
10. **OBJET** Demande de toutes les directives, politiques et lignes directrices du Ministère sur la question de la nomination sans concours.
- RÉPONSE** Demande transférée
FRAIS 5,00 \$

11. **OBJET** Demande des dossiers, des notes, de la correspondance, etc. relatifs à toutes les phases de la dotation des postes, etc.
- RÉPONSE** Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, documents
FRAIS 5,00 \$
12. **OBJET** Demande des études effectuées depuis décembre 1988 concernant la densité de puissance du Mont-Royal, de la rue Ridgewood et du quartier Côte-des-Neiges à Montréal. Le nom des auteurs et la date des analyses, la méthodologie et l'instrumentation adoptées, l'endroit, pour quels émetteurs et à quelles fréquences doivent être inclus.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copie de l'original, rapport
FRAIS 0,00 \$
13. **OBJET** Demande de liste des voyages à l'étranger du Ministre pour l'année 1990 avec les renseignements suivants: lieu, dates et durée, motifs des voyages, fonctions officielles auxquelles le Ministre a participé et coûts défrayés pour le gouvernement.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copie de l'original, liste
FRAIS 5,00 \$

- * 14. **OBJET** Demande de publication intitulée Programme d'aide au développement et de l'édition canadienne, parue en octobre 1986. Quelle société a conçu cette publication et quel a été le montant de la facture définitive?, Quelle entreprise a assuré les services de composition et à quel prix?, et toute la correspondance relative à ce dossier sont requis.
15. **OBJET** Demande d'une copie de la licence accordée en 1983 à Rogers Cantel Inc. et de la modification apportée à cette licence en avril 1989.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
- FRAIS** 5,00 \$
16. **OBJET** Demande d'une liste des permis qui ont été octroyés pour l'exploitation d'antennes de communications sur l'île de Montréal.
- RÉPONSE** Traitement non officiel de la demande
- MÉTHODE DE**
- CONSULTATION** Copies des originaux, documents
- FRAIS** 0,00 \$
17. **OBJET** Demande de l'état de la licence radio de la Compagnie pétrolière impériale Limitée, comprenant la Compagnie pétrolière impériale Limitée, Esso Ressources Canada Limitée et Esso Ressources (1989) Limitée.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE**
- CONSULTATION** Copies des originaux,
- bandes magnétiques et imprimés
- FRAIS** 56,50 \$

18. **OBJET** Demande de renseignements sur les licences de stations radio. L'information recherchée est pour les districts de Muskoka/Parry Sound, région de l'Ontario, comprenant les municipalités/villages de Huntsville, Bracebridge, Gravenhurst, Dwight, Dorset, Port Sydney, Emsdale, Kearney, Baysville, Burkes Falls et Rosseau.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
FRAIS 0,00 \$
19. **OBJET** Demande de dossiers et de rapports de 1990 sur les compressions à la Société Radio-Canada, leurs répercussions et la question à savoir si les radiodiffuseurs privés doivent combler le vide et ainsi créer ou jouer un nouveau rôle en radiodiffusion locale et nationale.
- RÉPONSE** Communication partielle, 69(1), 14(1), 20(1), 21(1) et 23(1)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, documents
FRAIS 5,00 \$
- * 20. **OBJET** Demande de dossiers de 1989-1990 concernant l'aide à une maison du ballet, de l'opéra à Toronto, les estimations de coût et évaluations effectuées, toutes études du projet confiée à un expert-conseil ou exécutée à l'intérieur du Ministère, l'état de l'aide et du financement fédéral proposé actuellement, et les comptes rendus de réunion ainsi que la correspondance reçue des défenseurs du projet.

* 21. **OBJET** Demande d'une liste, d'un registre ou d'un relevé de toutes les notes d'information préparées à l'intention du Ministre ou du Premier Ministre par votre Ministère du 1er juin 1990 au 31 décembre 1990.

22. **OBJET** Demande d'une liste, d'un registre ou d'un relevé des questions orales prévues préparées pour la période du 30 juin 1990 au 31 décembre 1991. Veuillez inclure la date et le titre des questions orales prévues.

RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie de l'original, liste
FRAIS 5,00 \$

* 23. **OBJET** Demande de tout relevé, toute liste ou tout registre de contrats de services professionnels à partir du 1er juillet 1990 au 31 décembre 1990 ou jusqu'à date de votre réponse à la présente demande. Veuillez inclure le numéro de contrat, la date du début et de la fin des travaux, un résumé ou une description du contrat et la valeur de celui-ci ou des modifications apportées en cours de route.

* en suspens

... 17

24. **OBJET** Demande de dossiers, d'une liste ou d'un registre concernant tous les sondages d'opinion publiques, enquêtes ou groupes de discussions organisés par ou pour le compte du Ministère du 1er août au 31 décembre 1990. Veuillez me fournir le titre, un résumé ou une brève description, et le coût de ces rapports.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE**
- CONSULTATION** Copie de l'original, liste
- FRAIS** 5,00 \$
-
25. **OBJET** Demande de dossiers ministériels qui ont été divulgués lors de demandes d'accès à l'information antérieures.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
- FRAIS** 5,00 \$
-
26. **OBJET** Demande de tous les rapports commandés à l'intérieur du Ministère, ou ailleurs, sur les répercussions ou les retombées éventuelles des récentes compressions budgétaires subies par la Société Radio-Canada sur sa politique et son mandat, ou sur la Loi de la radiodiffusion.
- RÉPONSE** Communication partielle, 69(1), 14(1), 20(1), 21(1) et 23(1)
- MÉTHODE DE**
- CONSULTATION** Copies des originaux, documents
- FRAIS** 5,00 \$

27. **OBJET** Demande d'une liste, comprenant l'adresse, le nom et le numéro de téléphone des titulaires de licences commerciales privées et publiques en Nouvelle-Écosse.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie de l'original, imprimé
- FRAIS** 162,50 \$
28. **OBJET** Demande d'information sur les fréquences radio concernant le rapport numéro 3, région 6, provinces de l'Atlantique.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
- FRAIS** 5,00 \$
29. **OBJET** Demande de copies de la correspondance ou autre documentation relative à l'attribution par le Ministère à International Business Machines (IBM), en vertu de la Loi sur la radiocommunication, de licences pour recevoir des signaux en provenance d'un satellite des États-Unis.
- RÉPONSE** Communication partielle, 20(1)(b)(d) et 21(1)(a)(c)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, documents
- FRAIS** 5,00 \$
30. **OBJET** Demande pour une liste des titulaires de licences radio autorisés à exploiter du matériel mobile terrestre et des stations radio fixes en Colombie-Britannique. Les noms des utilisateurs de fréquences de bande industrielle, les fréquences utilisées en vertu d'une licence et les endroits où elles le sont, dans les gammes suivantes: 130 à 174 MHz, 406 à 470 MHz et 30 à 50 MHz.

- | | | |
|-----|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | RÉPONSE
FRAIS | Demande abandonnée
0,00 \$ |
| 31. | OBJET | Demande d'un exemplaire de la description de poste officielle tirée des dossiers du Personnel pour le poste suivant: ASB-3379, Directeur, Services administratifs et techniques. |
| | RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS | Communication totale
Copies des originaux, documents
0,00 \$ |
| 32. | OBJET | Demande des copies des descriptions de poste énumérées ci-dessous et marquées au crayon surligneur bleu sur l'organigramme ci-joint. |
| | RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS | Communication totale
Copies des originaux, documents
0,00 \$ |
| 33. | OBJET | Demande d'une étude sur le développement d'une capacité de fabrication de circuits intégrés hyperfréquences à l'arséniure de gallium pour les applications par satellite - Phase II. |
| | RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS | Communication partielle, 20(1)(b)(c)
Copies des originaux, documents
0,00 \$ |

34. **OBJET** Demande des noms de tous les bateaux de 8 mètres et plus munis d'une licence au Canada, l'adresse et le numéro de téléphone de leur propriétaire et la liste du matériel de communications à bord, sauf pour la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
FRAIS 0,00 \$
35. **OBJET** Demande de toute documentation ou correspondance ou demande écrite envoyée ou fournie au Ministère sur toute action de ma part, demandée par le ministère des Affaires indiennes et inuit (Whitehorse, bureau régional) ou bureau fédéral de ce dernier. Le nom de la ou des personnes ayant fait les demandes susmentionnées et la nature des renseignements communiqués, la forme sous laquelle ils l'ont été et à qui?
- RÉPONSE** Il n'existe aucun document de ce genre
FRAIS 5,00 \$
36. **OBJET** Demande des noms de tous les bateaux de 8 mètres et plus munis d'une licence dans l'Est du Canada (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve), l'adresse et le numéro de téléphone de leur propriétaire et la liste du matériel de communications à bord.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
FRAIS 0,00 \$

37. **OBJET** Demande des informations suivantes:
les noms, adresses, numéros de téléphone,
fréquences d'opération de tous les
détenteurs de licences radio "Service
Commercial Privé et Service Commercial
Public Restreint" de la Région de
Montréal.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie de l'original, imprimé
FRAIS 281,00 \$
38. **OBJET** Demande d'une copie des questions et
des réponses du concours de CR-05
tenu à la fin de juillet 1990.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, documents
FRAIS 0,00 \$
39. **OBJET** Demande de toutes les commandes directes
traitées au cours du mois d'octobre
1990 par le Ministère dans la région de
la Capitale nationale en vertu de l'offre
permanente cadre concernant les services
de personnel de soutien administratif
temporaire et de l'offre cadre concernant
les services de personnel professionnel,
administratif, technique et opérationnel
temporaire.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, documents
FRAIS 5,00 \$

40. **OBJET** Demande des renseignements suivants:
1) nom et adresse du titulaire de licence,
2) nombre de voies radio autorisées sous licence,
3) emplacement géographique (c'est-à-dire ville ou municipalité) où sont exploitées ces voies, et
4) type de services offerts sur ces fréquences (c'est-à-dire point à point, point-multipoint, répartition, données, etc.)
- RÉPONSE** Demande abandonnée
FRAIS 5,00 \$
41. **OBJET** Demande de tous les documents sur les soumissions, les estimations de coûts, les contrats, les bons de commandes, les factures, la correspondance, les notes de service et tout autre document relatif à la préparation de discours pour le Ministre, le Secrétaire parlementaire ou tout autre représentant élu pour la période du 1er janvier 1989 au 30 juin 1990.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copie de l'original, liste
FRAIS 5,00 \$
42. **OBJET** Demande d'un programme de prédiction de la propagation des ondes VHF\UHF et base de données topographiques du Centre de recherches sur les communications.
- RÉPONSE** Aucune communication
FRAIS 0,00 \$ (1)

¹ Trois autres demandes ont été reçues et traitées de la même façon. On peut se procurer les données de cette base directement du Centre de recherches sur les communications.

43. **OBJET** Demande de l'information sur les licences de stations radio de base et mobiles de CP Rail. Les renseignements requis sont: durée d'enregistrement logique sur bande; numéro de série de volume de bande, structure de bande (ASCI ou EBCDIC), 2 650 bits ou pouce et cliché d'enregistrement complet.

RÉPONSE Communication totale

MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, bandes magnétiques et documentation

FRAIS 266,50 \$

44. **OBJET** Demande des propositions, demandes, estimations, factures et le total dépensé, par projet, pour les travaux de rénovation, de réparation, de décoration et d'ameublement des bureaux du Ministre, à la fois au Ministère et au Parlement, pour la période du 1er janvier 1989 au 19 octobre 1990.

RÉPONSE Communication totale

MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, réquisitions

FRAIS 5,00 \$

45. **OBJET** Demande des copies des publications suivantes:
- 1) Réunion fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires des Communications en 1975 à Ottawa, compte-rendu sommaire des délibérations,
 - 2) Conférence fédérale-provinciale sur les communications, 13 et 14 mai, compte-rendu exhaustif, texte non révisé,
 - 3) Conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications, 29 et 30 mars, Charlottetown, concurrence entre télécommunicateurs,
 - 4) Conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications, 29 et 30 mars, rapport définitif, et
 - 5) Conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications de 1979, compte-rendu exhaustif.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, rapports
FRAIS 5,00 \$
- * 46. **OBJET** Demande d'une liste de toutes les licences expérimentales ou autres attribuées aux entreprises énumérées en vue de l'exploitation au Canada d'un ou de plusieurs systèmes à étalement du spectre dans la bande 902-928 MHz.
47. **OBJET** Demande des renseignements sur les titulaires de licences de matériel de communications terrestres (bidirectionnels) au Canada.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, bandes magnétiques et documents
FRAIS 428,00 \$
- * en suspens

48. **OBJET** Demande des renseignements concernant les fréquences radio utilisées à travers l'Ontario. L'information requis sont les fréquences utilisées par le secteur des services publics (par exemple le service des incendies, le service ambulancier, la police, etc.).
- RÉPONSE** Demande abandonnée
FRAIS 0,00 \$
49. **OBJET** Demande d'une liste des entreprises offrant des services de téléappel, les fréquences utilisées à cette fin, ainsi que le type et le nombre de téléavertisseurs utilisés.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copie de l'original, imprimé
FRAIS 61,90 \$
50. **OBJET** Demande d'une liste des fréquences utilisées dans tout l'Ontario pour les services suivants: 1) amateur, 2) expérimental, 3) commercial public et privé, 4) radiotéléphone, 5) navires, 6) autorité(s) aéronautique(s). Les renseignements sur la surveillance du spectre sont aussi requis.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
FRAIS 5,00 \$
51. **OBJET** Demande des questions et réponses ayant servi à deux ou trois concours d'agents de planification (d'entreprise) aux niveaux AS-05 et AS-06 maintenant clos.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, documents
FRAIS 5,00 \$

52. **OBJET** Demande de la liste de fréquences nationales, région 1 (Colombie-Britannique et Yukon), gamme de fréquences de 0 à 30 MHz et aussi de 400 MHz à 30 GHz.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie de l'original, imprimé
- FRAIS** 281,00 \$
53. **OBJET** Demande d'une liste des bénéficiaires de subventions en vertu du Programme d'aide aux musées, y compris leur province de résidence, à partir du 1er janvier au 31 juillet 1990. Répartition régionale des subventions pour les exercices financiers 1984-1985 à 1989-1990 en vertu du programme susmentionné.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie de l'original, liste
- FRAIS** 5,00 \$
54. **OBJET** Demande de rapports d'évaluation ou d'études exécutées en 1989-1990 sur les sujets suivants: Programme d'appui aux musées, Programme d'aide du développement de l'industrie de l'édition; Programme d'initiatives culturelles.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, études
- FRAIS** 5,00 \$

55. **OBJET** Demande des noms des bénéficiaires du Programme d'initiatives culturelles, y compris leur province de résidence, pour la période du 1er janvier au 30 juillet 1990 et aussi la répartition régionale des subventions pour les exercices financiers 1984-1985, 1985-1986, 1986-1987, 1987-1988, 1988-1989 et 1989-1990.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, listes
- FRAIS** 5,00 \$
56. **OBJET** Demande du coût total des rapports annuels du ministère pour les exercices 1984-1990 et nombre de rapports publiés chaque année.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, listes
- FRAIS** 5,00 \$
57. **OBJET** Demande de notes de services, correspondance, rapports présentés par J. Valenti, Millard S. Roth, l'Association canadienne des distributeurs de films et l'American Motion Picture Distributors Association.
- RÉPONSE** Aucune communication, 21(1)(b)
- FRAIS** 5,00 \$

58. **OBJET** Demande des noms des bénéficiaires de subventions en vertu du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition, y compris leur province de résidence, à partir du 1er janvier au 31 juillet 1990; j'aimerais aussi connaître la répartition régionale des subventions pour les exercices financiers 1984-1985 à 1989-1990 en vertu du même programme.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, listes
- FRAIS** 5,00 \$
59. **OBJET** Demande d'une liste complète des utilisateurs pour toute la région du Pacifique.
- RÉPONSE** Traitement non officielle de la demande
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie de l'original, imprimé
- FRAIS** 0,00 \$
60. **OBJET** Demande de transfert de données de licence pour chaque code d'entreprise figurant sur la liste en annexe.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, imprimés
- FRAIS** 201,50 \$
61. **OBJET** Demande de spécifications techniques concernant des antennes micro-ondes.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, imprimés et documents
- FRAIS** 106,50 \$

62. **OBJET** Demande d'un imprimé contenant des fréquences des stations radio canadiennes, rapport numéro 3, région 2.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie de l'original, imprimé
- FRAIS** 58,50 \$
63. **OBJET** Demande d'une liste des assignations de radiofréquences bidirectionnelles à l'intérieur de l'aéroport international Pearson, à Toronto. Les fréquences assignées sont requises.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie de l'original, imprimé
- FRAIS** 50,50 \$
64. **OBJET** Demande des fréquences pour faire fonctionner un récepteur à exploration dans les bandes UHF/VHF sur l'Île-du-Prince-Édouard.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
- FRAIS** 5,00 \$
65. **OBJET** Demande d'une liste des fréquences domestiques pour la province du Québec.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
- FRAIS** 5,00 \$
66. **OBJET** Demande de tous les énoncés, documents d'orientation, communiqués de presse ou autres documents diffusés par le Ministre des Communications et/ou le Ministère concernant les systèmes de

télévision à antenne commune de réception des signaux de satellite, y compris toute transcription des déclarations du Ministre actuel (et de ministre(s) précédent(s) à ce sujet devant le Comité permanent des communications et de la culture et le Comité permanent des communications et de la culture et le Comité législatif de la Chambre des communes; les communiqués de presse du Ministre et/ou du Ministère; un exemplaire de "Vers une nouvelle politique nationale de la radiodiffusion" (Francis Fox, ministre 1983); les notes utilisées par l'honorable Francis Fox pour s'adresser à la tribune des journalistes parlementaires, le 1er mars 1983; un exemplaire du Projet de loi C-40 et des amendements à celui-ci; un communiqué de presse ou des notes explicatives analogues concernant les modifications proposées (actuellement) à la Loi sur la radio et à la Loi sur la radiodiffusion; une lettre ou note de service indiquant l'état actuel du Projet de loi C-40.
Communication totale

**RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS**

Copies des originaux, documents
0,00 \$

67. **OBJET** Demande d'une estimation de coût d'obtention des renseignements sur les fréquences contenus dans votre base de données sous les formes suivantes: classement par ordre de fréquences pour toutes les régions du Canada pour toutes les fréquences supérieures à 27 MHz; classement par ordre de fréquence pour la région 2 (région du Centre)

- seulement pour les fréquences supérieures à 27 MHz; classement par ordre de fréquence pour une province (notamment pour le Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique sur des rapports distincts) pour toutes les fréquences supérieures à 27 MHz; classement par ordre de fréquence pour toutes les régions du Canada pour toutes les fréquences inférieures à 27 MHz.
- RÉPONSE**
MÉTHODE DE
CONSULTATION Communication totale
- FRAIS** Copies des originaux, bande magnétique et document
66,50 \$
68. **OBJET** Demande des noms des stations mobiles exemptées de la nécessité d'avoir une licence collective à la fois pour les systèmes à 400 MHz et ceux à 800 MHz.
- RÉPONSE**
MÉTHODE DE
CONSULTATION Communication totale
- FRAIS** Copie de l'original, imprimé
124,50 \$
69. **OBJET** Demande d'une liste des noms, des adresses et des types de licences en Ontario et en Nouvelle-Écosse et liste des tarifs de licence.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
- FRAIS** 5,00 \$
70. **OBJET** Demande des copies des documents suivants:
1) Les critères et lignes directrices utilisés pour déterminer l'admissibilité et le montant de la contribution du gouvernement fédéral au complexe "Juste pour rire" de Montréal, annoncé le 12 juillet 1990,

- 2) Tous les calculs sur les retombées économiques, plus la méthodologie et les études utilisées,
- 3) Les études de fonds et notes de service appuyant ou non la décision d'accorder une subvention,
- 4) La ventilation de tous les coûts d'établissement du complexe. Cela comprend, mais sans s'y restreindre, les coûts de construction et de rénovation, les honoraires des agents et les frais juridiques ainsi que les coûts connexes,
- 5) Tout contrat ou toute soumission approuvé par rapport à ce projet, et
- 6) Le nom et l'adresse de toute maison spécialisée en relations publiques, en publicité, en lobbying ou cabinet juridique ayant participé à la négociation du contrat en vue de financement du complexe.

RÉPONSE

Communication partielle, 69(1)
et 21(1)(a)

**MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS**

Copies des originaux, documents
5,00 \$

71. **OBJET**

Demande d'une liste des radiotéléphonistes du service maritime VHF visant en Ontario, au Manitoba et au Québec, ainsi que leur nom, adresse et numéro de téléphone.

**RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS**

Communication totale

Copies des originaux, imprimés
297,00 \$

72. **OBJET** Demande des questions et réponses du dernier concours ES-04 ou ES-05 terminé aux Services de gestion financière/ portefeuille du Ministre.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, documents
- FRAIS** 5,00 \$
73. **OBJET** Demande de toutes les fréquences présentement assignées ou susceptibles d'être assignées à la Police et aux Services ambulanciers de l'agglomération urbaine de Toronto ainsi qu'un service des incendies de chaque ville et municipalité de cette agglomération urbaine. Aussi, toutes les fréquences présentement assignées ou susceptibles de l'être à la Commission des transports de Toronto, toutes les radiofréquences présentement utilisées ou susceptibles de l'être au ministère de l'Environnement dans l'agglomération urbaine de Toronto ainsi que toutes les radiofréquences présentement assignées ou susceptibles de l'être à l'aéroport international Pearson.
- RÉPONSE** Aucune communication
- FRAIS** 5,00 \$
74. **OBJET** Demande d'une liste de toutes les notes de services envoyées au Ministre depuis le 5 septembre 1989.
- RÉPONSE** Communication partielle, 69(1), 14(1), 19(1), 20(1)(b)(c), 21(1)(a) et 24
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, liste
- FRAIS** 5,00 \$

75. **OBJET** Demande de dossiers qui permettront de connaître tout sondage d'opinion publique ou de toute enquête exécuté par le Ministère ou pour son compte depuis le 5 septembre 1989. La liste de ces sondages, le coût de chacun, la date d'exécution et les auteurs du sondage sont requis.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, liste
FRAIS 5,00
76. **OBJET** Demande de liste de tous les rapports, études et contrats de services avec des expert-conseils privés commandés ou accordés par le Ministère depuis le 6 septembre 1989. La liste devrait comprendre le nom de la personne ou de l'entreprise concernée, une brève description du rapport, de l'étude ou du marché, ainsi que le coût et la date d'émission.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie de l'original, liste
FRAIS 5,00 \$
77. **OBJET** Demande d'accès aux licences de station radio délivrés par le Ministère en vertu de l'article 5(1)(a)(c) de la Loi sur la radio L.R.C. 1985, c. R-2 modifiée, à Câble Expert Inc.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, licences
FRAIS 5,00 \$

78. **OBJET** Demande de documents, rapports et notes de service concernant l'industrie de l'enregistrement sonore (et/ou les programmes d'aide gouvernementale à l'industrie) et l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, à l'exception des études suivantes: Profil d'industrie par Industrie, Sciences et Technologie (1988), les répercussions d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore (1987), et l'impact de l'Accord de libre-échange sur l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore (1988). Aussi, les documents, rapports et notes de service portant sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et la réglementation sur le contenu canadien touchant la radio et/ou le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie de l'original, documents
FRAIS 5,00 \$
79. **OBJET** Demande d'une copie de l'entente entre le ministère des Communications et la Société canadienne des postes mentionnée dans le communiqué de presse de Communications Canada en date du 27 juin 1990.
- RÉPONSE** Communication partielle, 20(1) et 21(1)
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie de l'original, document
FRAIS 5,00 \$

80. **OBJET** Demande de la liste de fréquences des stations radio canadiennes, rapport numéro 3, région 4.
 RÉPONSE Demande abandonnée
 FRAIS 0,00 \$
81. **OBJET** Demande de données des fréquences pour la province du Québec.
 RÉPONSE Demande abandonnée
 FRAIS 5,00 \$
82. **OBJET** Demande d'accès à la recherche et aux opinions concernant les définitions utilisées dans le Projet de loi C-40 et demande d'accès aux avis juridiques sur la compétence par rapport à ce Projet de loi.
 RÉPONSE Demande abandonnée
 FRAIS 5,00 \$
83. **OBJET** Demande de toute la correspondance, aux notes de services et/ou aux rapports sur le Centre national des Arts produits depuis le 1er avril 1988 ainsi que l'information sur l'avenir de l'Orchestre du Centre national des Arts, le CNA lui-même et les membres de son Conseil d'administration.
 RÉPONSE Communication partielle, 19(1), 20(1) et 21(1)
 MÉTHODE DE
 CONSULTATION Copies des originaux, documents
 FRAIS 5,00 \$
84. **OBJET** Demande de rapport sur microfiches pour les fréquences 1 KHz à 3 MHz.
 RÉPONSE Demande abandonnée
 FRAIS 0,00 \$

85. **OBJET** Demande de noms et adresses des organismes pouvant recourir aux communications par impulsions météoriques. En particulier, les informations résultant d'une recherche par fréquence d'organismes autorisés à utiliser des émetteurs radio dans la gamme 40-45 MHz.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copie de l'original, imprimé
FRAIS 279,50 \$
86. **OBJET** Demande de tous les dossiers (rapports, notes, relevés de conversation téléphonique et comptes-rendus de réunions, etc.) concernant les exigences de niveau d'entrée pour le groupe EL au ministère des Communications depuis 1983 jusqu'à aujourd'hui, notamment la comparaison entre école professionnelle et école technique, la combinaison d'expérience et d'études équivalente. Les questions d'égalité des chances concernant les qualités de base requises pour le niveau EL-01, les dossiers sur la réponse du ministère au groupe de travail du Conseil du Trésor sur les obstacles à la promotion des femmes (Au-delà des apparences), et des précisions sur mes tentatives de faire accepter ma candidature à un poste EL-01. Les dossiers conservés au bureau régional de Vancouver du Ministère et à l'Administration centrale.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, documents
FRAIS 5,00 \$

87. **OBJET** Demande d'une liste de fréquences dans tout le Canada et savoir à qui est assignée chaque fréquence dans chaque secteur. Les documents requis sont:
1) COM\RDR-195, Operations de gestion et du spectre
2) COM\TIP-051, Politique du spectre et de l'orbite
3) COM\CTR-130, Propagation radioélectrique
- RÉPONSE** Demande abandonnée
FRAIS 0,00 \$
88. **OBJET** Demande de copie des licences et conditions énumérées émises par le Ministère aux entreprises suivantes: Cantel Inc., Unitel, Bell Canada, Téléglobe et Télésat.
- RÉPONSE** Communication partielle, 20(1)(b)(c)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, documents
FRAIS 5,00 \$
89. **OBJET** Demande de toutes les fréquences disponibles de stations radio dans les bandes 25-30 MHz plus les fréquences de transmission par modulation de fréquence à bande étroite et à bande large de 136 à 500 MHz.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, imprimés
FRAIS 199,50 \$
90. **OBJET** Demande de transfert des données de licence pour chaque code d'entreprise énuméré sur la feuille en annexe.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
FRAIS 0,00 \$

91. **OBJET** Demande d'information concernant les sociétés canadiennes de télévision faible puissance. Veuillez inclure les sociétés munies d'émetteurs ou de translateurs de fréquences d'une puissance de sortie de 100 watts ou moins.
- Les renseignements suivants sont requis:
- 1) Nom, adresse, numéro de téléphone, nombre d'émetteurs ou de translateurs: puissance des émetteurs et/ou des translateurs. (Veuillez regrouper l'information par province/territoire),
 - 2) Nombre total de sociétés de télévision de faible puissance dans chaque province/territoire pour les années 1988, 1989, 1990, et
 - 3) Indiquer le nombre total d'émetteurs et/ou de translateurs à l'intérieur de chaque province ou territoire pour les années 1988, 1989, 1990.

**RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION**

Communication totale

FRAIS

Copies des originaux, diskette et document

5,00 \$

92. **OBJET** Demande des documents, des notes d'information et des rapports d'experts-conseils depuis 1988 sur la concentration des quotidiens au Canada.

**RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION**

Communication totale

FRAIS

Copies des originaux, documents

5,00 \$

93. **OBJET** Demande d'une liste de tous les utilisateurs actuels de stations de base et de stations portatives, de stations mobiles et de stations de base, à l'exclusion des téléphones cellulaires et du AMTS ou du service mobile téléphonique Autotel au Canada. Les renseignements devront être triés selon le code postal.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
- FRAIS** 0,00 \$
94. **OBJET** Demande de renseignements (établis depuis octobre 1989) sur le Centre international de découverte en télécommunications situé à Brantford (Ontario). Tout rapport présenté au gouvernement conformément à l'entente de contribution du centre (par exemple rapports d'étape trimestriels sur les travaux de construction) sont requis.
- RÉPONSE** Communication partielle, 14(1), 20(1) et 21(1)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, documents
- FRAIS** 5,00 \$
95. **OBJET** Demande de renseignements concernant: le 15 mai 1990, échange de correspondance entre le ministre fédéral des Communications et le ministre albertain de la Technologie, de la Recherche et des Télécommunications, établissant les modalités d'application de la politique des télécommunications à l'AGT en vertu du cadre réglementaire du CRTC.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, documents
- FRAIS** 0,00 \$

96. **OBJET** Demande de renseignements généraux sur la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels au sujet des restrictions touchant l'importation aux États-Unis d'objets archéologiques et ethnographiques.
- RÉPONSE** Communication partielle, 13(1), 15(1), 16(1), 19(1), 21(1) et 23(1).
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, documents
- FRAIS** 0,00 \$
97. **OBJET** Demande d'accès à tous les dossiers datés du 21 novembre 1989 ou de plus tard qui traitent directement ou indirectement de l'autorisation, de l'établissement, du financement et/ou de l'exploitation au Canada d'un service de lecture radiodiffusé ou d'un autre service d'information qui utilise ou non la radio, la télévision, le câble, la transmission par satellite ou un ensemble quelconque de ces moyens ou tout autre moyen (comme le téléphone ou le télégraphe).
- RÉPONSE** Communication partielle, 69(1)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, documents
- FRAIS** 5,00 \$
98. **OBJET** Demande de liste de 0 à 24.15 GHz des fréquences radio avec les emplacements de sites, les puissances, les modes, etc., rapports 1, 2, 3 et 7 pour la région 5.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, microfiches et documents
- FRAIS** 5,00 \$

99. **OBJET** Demande des séries de fréquences pour les bandes privées et commerciales en Ontario et au Québec énumérées ci-après: 30 à 174 MHz, 200 à 900 MHz.
RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, microfiches et documents
FRAIS 5,00 \$
100. **OBJET** Demande de licence accordée par le Ministère à Cantel Inc. pour exploiter un service de radiotéléphonie cellulaire.
RÉPONSE Traitement non officiel de la demande
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, documents
FRAIS 0,00 \$
101. **OBJET** Demande des fréquences UHF pour la province du Nouveau-Brunswick.
RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, microfiches
FRAIS 5,00 \$
102. **OBJET** Demande concernant la subvention à la station de télévision au canal 19 connue sous le nom de TV Ontario, Toronto (Ontario). Cette subvention a-t-elle été répartie sur un certain nombre d'années? À combien s'est-elle élevée?
RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie de l'original, document
FRAIS 0,00 \$

103. **OBJET** Demande d'instructions pour l'utilisateur et disque souple contenant un programme informatique, version pour ordinateur personnel, utilisé par le Ministère pour prévoir les distances par rapport aux contours de services de radiodiffusion, référence 25 (JTDSS). Titre en anglais: courbes de propagation des ondes FM et des ondes de télévision et programme F50M.
Communication totale
- RÉPONSE**
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, diskettes et livre
- FRAIS** 60,00 \$
104. **OBJET** Demande du Rapport technique et administratif des fréquences (TAFL) pour les stations occupant les emplacements suivants: 0-900 MHz en deçà de 1 km de 43 degrés 36'19'' de latitude nord et 900-23 000 MHz en deçà de 5 km de 79 degrés 44' 30'' de longitude ouest. La liste comprendra la fréquence, les coordonnées, la PAR, la hauteur d'antenne et l'azimut du faisceau principal. La distance et l'azimut par rapport aux coordonnées ci-dessus sont requis.
Communication totale
- RÉPONSE**
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, imprimés
- FRAIS** 5,00 \$

105. **OBJET** Demande de la diffusion du contrat accordé par le ministère à Ultimateast Data Communications Limited de Saint-John (Terre-Neuve) dans le cadre du programme MSAT. Le contrat s'intitule "Implementation of a marine pre-launch communications trial market under the MSAT Program".
- RÉPONSE** Demande transférée
- FRAIS** 5,00 \$
106. **OBJET** Demande des dossiers décrivant, examinant et analysant la réglementation sur le taux de rentabilité des entreprises de télécommunications. La demande englobe, mais sans s'y limiter, des solutions de rechange comme les plans de réglementation incitatifs, les plans de plafonnement des prix et la réglementation de contrat social.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, documents
- FRAIS** 5,00 \$

NOTE Y comptant les 106 demandes ci-haut mentionnées et les 3 demandes de UHF/VHF additionnelles telles que citées au numéro 42, notre ministère a reçu un total de 109 demandes en 1990-1991. Beaucoup d'autres demandes sont traitées informellement.

RAPPORT SUR
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS



B)

RAPPORT STATISTIQUE

STATISTIQUES 1990-1991



REPORT ON THE PRIVACY ACT RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Institution COMMUNICATIONS CANADA	Reporting period / Période visée par le rapport April 1, 1990 to March 31, 1991
---------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

I Requests under the Privacy Act / Demande en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

Received during reporting period / Reçues pendant la période visée par le rapport	4
Outstanding from previous period / En suspens depuis la période antérieure	0
TOTAL	4
Completed during reporting period / Traitées pendant la période visée par le rapport	4
Carried forward / Reportées	0

II Disposition of requests completed / Dispositions prises à l'égard des demandes traitées

1. All disclosed / Communication totale	4
2. Disclosed in part / Communication partielle	
3. Nothing disclosed (excluded) / Aucune communication (exclusion)	
4. Nothing disclosed (exempt) / Aucune communication (exemption)	
5. Unable to process / Traitement impossible	
6. Abandoned by applicant / Abandon de la demande	
7. Transferred / Transmission	
TOTAL	

III Exemptions invoked / Exceptions invoquées

S. Par. 18 (2)	
S. Art. 19 (1) (a)	
(b)	
(c)	
(d)	
S. Art. 20	
S. Art. 21	
S. Art. 22 (1) (a)	
(b)	
(c)	
S. Par. 22 (2)	
S. Art. 23 (a)	
(b)	
S. Art. 24	
S. Art. 25	
S. Art. 26	
S. Art. 27	
S. Art. 28	

IV Exclusions cited / Exclusions citées

S. Art. 69 (1) (a)	
(b)	
S. Art. 70 (1) (a)	
(b)	
(c)	
(d)	
(e)	
(f)	

V Completion time / Délai de traitement

30 days or under / 30 jours ou moins	3
31 to 60 days / De 31 à 60 jours	1
61 to 120 days / De 61 à 120 jours	
121 days or over / 121 jours ou plus	

VI Extensions / Prorogations des délais

	30 days or under / 30 jours ou moins	31 days or over / 31 jours ou plus
Interference with operations / Interruption des opérations		
Consultation		
Translation / Traduction		
TOTAL		

VII Translations / Traductions

Translations requested / Traductions demandées	
Translations prepared / Traductions préparées	English to French / De l'anglais au français
	French to English / Du français à l'anglais

VIII Method of access / Méthode de consultation

Copies given / Copies de l'original	4
Examination / Examen de l'original	
Copies and examination / Copies et examen	

IX Corrections and notation / Corrections et mention

Corrections requested / Corrections demandées	
Corrections made / Corrections effectuées	
Notation attached / Mention ajoutée	

X Costs / Coûts

Financial (all reasons) / Financiers (raisons)	
Salary / Traitement	\$46984
Administration (O and M) / Administration (fonctionnement et maintien)	\$11672
TOTAL	\$58656
Person year utilization (all reasons) / Années-personnes utilisées (raisons)	
Person year (decimal format) / Années-personnes (nombre décimal)	.96

STATISTIQUES 1989-1990

 **Government of Canada** / **Gouvernement du Canada**

REPORT ON THE PRIVACY ACT
RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Institution COMMUNICATIONS CANADA	Reporting period / Période visée par le rapport April 1, 1989 to March 31, 1990
---------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

I Requests under the Privacy Act / Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

Received during reporting period / Reçues pendant la période visée par le rapport	8
Outstanding from previous period / En suspens depuis la période antérieure	2
TOTAL	10
Completed during reporting period / Traitées pendant la période visée par le rapport	10
Carried forward / Reportées	0

II Disposition of requests completed / Dispositions prises à l'égard des demandes traitées

1. All decided / Communication totale	5
2. Decided in part / Communication partielle	5
3. Nothing decided (excluded) / Aucune communication (exclusion)	
4. Nothing decided (surrender) / Aucune communication (renonciation)	
5. Unable to process / Traitement impossible	
6. Abandoned by applicant / Abandon de la demande	
7. Transferred / Transmises	
TOTAL	10

III Exceptions invoked / Exceptions invoquées

s. 16 (2)	
s. 19 (1) (a)	
(b)	
(c)	
(d)	
s. 20	
s. 21	
s. 22 (1) (a)	1
(b)	
(c)	
s. 22 (2)	
s. 23 (a)	
(b)	
s. 24	
s. 25	
s. 26	4
s. 27	2
s. 28	

IV Exclusions cited / Exclusions citées

s. Art. 68 (1) (a)	
(b)	
s. Art. 70 (1) (a)	
(b)	
(c)	
(d)	
(e)	
(f)	

V Completion time / Délai de traitement

30 days or under / 30 jours ou moins	9
31 to 60 days / De 31 à 60 jours	1
61 to 120 days / De 61 à 120 jours	
121 days or over / 121 jours ou plus	

VI Delays / Prorogations des délais

	30 days or under / 30 jours ou moins	31 days or over / 31 jours ou plus
Interference with operations / Interruption des opérations		
Consultation		
Translation / Traduction		
TOTAL		

VII Translations / Traductions

Translations requested / Traductions demandées	
Translations prepared / Traductions préparées	English to French / De l'anglais au français
Translations prepared / Traductions préparées	French to English / Du français à l'anglais

VIII Method of access / Méthode de consultation

Copies given / Copies de l'original	10
Examination / Examen de l'original	
Copies and examination / Copies et examen	

IX Corrections and omissions / Corrections et omissions

Corrections requested / Corrections demandées	2
Corrections made / Corrections effectuées	2
Nothing changed / Rien changé	

X Costs / Coûts

Funded (all reasons) / Financés (raison(s))	
Salary / Salaire	\$43,468
Administration (O and M) / Administration (fonctionnement et maintien)	\$ 9,260
TOTAL	\$52,728
Person year utilization (all reasons) / Années-personnes utilisées (raison(s))	
Person year (decimal format) / Années-personnes (nombre décimal)	1.03

TBS/RCT 380-63 (Rev. 6/87)

C) INTERPRÉTATION DES STATISTIQUES

Coûts du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Le personnel du Secrétariat continue de consacrer une partie importante de son temps à informer les employés sur la conversation, la protection et la divulgation des renseignements personnels. Il faut souvent le consulter au sujet de la mise en application de la politique en matière de sécurité. Il continue de consacrer 25 p. 100 de son temps aux questions liées à la protection des renseignements personnels, encore que ces demandes sont moins complexes que les demandes d'accès à l'information que nous recevons.

Ressources humaines

On a mis en oeuvre un système destiné à comptabiliser le temps consacré par les autres employés du Ministère au traitement de chaque demande et à des activités connexes comme les séances d'information, l'élaboration de la politique et les travaux liés à la préparation du répertoire des fichiers de renseignements personnels. Les coûts de la rémunération font objet d'un rapport tous les trois mois, et les coûts globaux de 58 656 \$ sont déterminés de la façon suivante:

Coordonnateur du Secrétariat	25% de 1.0 AP x salaire
Conseillère principale	25% de 1.0 AP x salaire
Ajointe administrative	25% de 1.0 AP x salaire
Commis administrattif	25% de 1.0 AP x salaire
Autres employés, calculés cas par cas	% de AP x salaire

Frais d'exploitation

Coûts matériels, pour le traitement de chaque demande	100% du total
Coût du système informatique - fichier et système de contrôle	25% du total
Coûts administratifs - formation, publication, déplacements, etc.	25% du total

D) **PRATIQUES ET PROCÉDURES**

Organisation des activités relatives à la protection des renseignements personnels

L'organisation du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est décrite en détail à la page 6. Le Coordonnateur du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est le Coordonnateur de la protection des renseignements personnels ministériels et se rapporte au Directeur général, Services administratifs et techniques.

Aidé du personnel du Secrétariat de l'accès à l'information, qui applique la politique et coordonne les demandes d'accès à l'information, le Coordonnateur est chargé de conseiller le Sous-ministre sur la protection des renseignements personnels. Si l'intervention du Sous-ministre est jugée nécessaire, le Sous-ministre adjoint soulève la question lors d'une réunion de la haute direction.

Le coordonnateur voit également à la collecte des données au sein du Ministère. De plus, il fait office d'agent de liaison avec Statistique Canada et le ministère des Approvisionnement et Services Canada en ce qui concerne la collecte de données et les sondages d'opinion publique.

E) **POLITIQUES INSTITUTIONNELLES**

Les demandes de renseignements personnels sont traitées à titre confidentiel. Les employés sont invités à consulter le personnel du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels pour éviter le recours aux mécanismes officiels de la protection des renseignements personnels lorsqu'ils veulent avoir accès à des renseignements qui les concernent.

F) **DÉLÉGATION DES POUVOIRS**

Le sous-ministre, le sous-ministre adjoint, Gestion intégrée, et le Coordonnateur du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels sont titulaires de pouvoirs délégués en vertu de tous les articles de la Loi. Ces désignations ont aussi été étendues à tout personnel occupant l'un des postes susmentionnés à titre provisoire ou temporaire.

G) **ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

Deux de nos six coordonnateurs de secteur ont participé aux séances de formation du Conseil du Trésor qui portaient, en partie, sur la Loi sur la protection des renseignements personnels. Toutes les séances d'information touchent aux questions de protection des renseignements personnels.

H) **PLAINTES ET ENQUÊTES**

Le Ministère a reçu **une** plainte cette année. On allègue que le Ministère a recueilli des renseignements personnels contrairement à la Loi. L'enquête est en suspens.

I) **APPELS À LA COUR FÉDÉRALE**

Aucun appel n'a été interjeté devant la Cour fédérale en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels cette année.

J) **COMMUNICATION EN VERTU DE L'ALINÉA 8(2)(E)**

Le Ministère a reçu quatre (4) demandes en vertu de l'alinéa 8(2)(e) de la Loi sur la protection des renseignements personnels au cours de l'année financière.

K) **FICHIERS INCONSULTABLES**

Le Ministère n'a aucun fichier inconsultable.

L) **UTILISATION ET COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

L'importance de la protection des renseignements personnels ainsi que les récentes politiques du Conseil du Trésor sur le code de la protection des renseignements personnels concernant les employés, le couplage de données et le contrôle du numéro d'assurance sociale sont des points sur lesquels nous insistons dans notre série courante de séances d'information offertes à nos employés.